

1. Annulation de l'Assemblée générale ordinaire et votes par voie de circulaire

Suite à l'annulation de l'Assemblée générale du 4 juin 2020 en présentiel, comme communiqué dans notre courriel du 13 mai dernier, le Comité a demandé aux membres d'approuver les comptes et le rapport d'activité 2019, ainsi que d'adopter le budget 2021 par voie de circulaire.

Dans sa séance du 29 juin 2020, le Comité a formalisé les résultats du questionnaire en ligne.

Pour votre information, l'Association « ARPIH École supérieure du domaine social » compte, au 1er janvier 2020, 79 personnes morales qui composent l'Assemblée générale, en référence aux articles 5 et 10 des statuts.

2. Approbation des comptes 2019

22 membres ont répondu au sondage et approuvent les comptes 2019.
57 membres se sont abstenus.

3. Approbation du rapport d'activité 2019

22 membres ont répondu au sondage et approuvent le rapport d'activité 2019.
57 membres se sont abstenus.

4. Adoption du budget 2021

22 membres ont répondu au sondage et adoptent le budget 2021.
57 membres se sont abstenus.

5. Agenda

Pour rappel, le Comité a décidé de convoquer une **Assemblée générale extraordinaire le jeudi 27 octobre 2020 à 16h30 à l'ARPIH**, sur la base de l'article 10, chiffre c) des statuts. Cette Assemblée générale extraordinaire a pour objet principal l'élection de trois nouveaux membres du Comité. Elle permettra également de prendre congé de deux membres démissionnaires. La partie statutaire sera suivie d'une conférence et du vernissage de l'exposition des artistes de l'Espace Césure du CHUV.

Par ailleurs, nous vous prions de prendre note que l'**Assemblée générale 2021** aura lieu le **jeudi 10 juin 2021 à 16h00**. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement.

Stéphane Girod



Directeur

Jean-Pierre Prahin



Président

Yverdon-les-Bains, le 29 juin 2020